Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_97CM2711-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt et un novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	19
Absent(s) Représentés(s)	4
Absents excusés Non représentés	0

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT, Claude FLINOIS.

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, Christine GUYOT, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL.

Absents représentés :
Marie Françoise DAIRIEN pouvoir donné à Christine GUYOT
François Robert SOLMON pouvoir donné à Brigitte ADAM LEVACON
Patrice BROUILLE pouvoir donné à Serge LE PERSONNIC
Marc PERRUSSEL pouvoir donné à Jean Marie COLOMBEL

Absent excusé non représenté : 0

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Brigitte ADAM LEVACON a été élue Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_97CM2711-DE

Délibération 2025-97

Objet : Tarification de services publics facultatifs pour 2026 - Approbation

Les tarifs des services publics facultatifs doivent être définis pour l'année 2026.
Vu le CGCT,
Vu la délibération 2016-144 du Conseil municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs communaux,
Vu la délibération °2018-143 du Conseil municipal du 21 décembre 2018 fixant les tarifs communaux,
Vu la délibération n°2019-91 du Conseil municipal du 28 novembre 2019 fixant les tarifs communaux,
Vu la délibération n°2020-01 du Conseil municipal du 30 janvier 2020 fixant les tarifs communaux,
Vu la délibération n°2021-110 du Conseil municipal du 25 novembre 2021 fixant les tarifs communaux,
Vu la délibération n°2022-105 du conseil municipal du 24 novembre 2022 fixant les tarifs communaux,
Vu les délibérations des 19 janvier et 30 mars 2023 modifiant les tarifs communaux.
Vu les délibérations des 28 novembre 2024 modifiant les tarifs communaux.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances du 12 novembre 2025.
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances du 24 novembre 2025.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 FIXE les tarifs décrits dans le tableau joint en annexe

Art. 2 DIT que les recettes seront encaissées sur le budget communal 2026 et suivants.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 27/11/2025
Le Maire
Jean Marie LABESSE



Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_97CM2711-DE

Droits de place marché : - pour les abonnés annuels : paiements possibles au trimestre, semestre ou à l'année avant le 15/12 de l'année en cours, - pour les abonnés 3 et 6 mois : paiement doit s'effectuer avant le 31 juillet de l'année en cours.		
Abonnement annuel	47 marchés (samedis)	1,24 € le ml soit 58,28 € x ml + 150 € forfait électrique
Abonnement annuel	62 marchés (samedis et mardis)	1,24 € le ml soit 76,88 € x ml + 220 € forfait électrique
Abonnement – 6 mois (1er avril au 30 septembre) les samedis	26 marchés	2,06 € le ml soit 53,56 € x le ml + Forfait électricité 135 €
Abonnement – 6 mois (1er avril au 30 septembre) les mardis et les samedis	41 marchés	2,06€ le ml soit 84,46 € x le ml + Forfait électricité 200 €
Abonnement – 3,5 mois (13 juin – 26 septembre)	16 marchés	2,63 € le ml soit 42,08 € + forfait électrique de 80€
Abonnement – 3,5 mois (13 juin – 26 septembre) mardi et samedi	31 marchés	2,63 € le ml soit 81,53 € + forfait électrique de 140€
Non abonné hiver (1er octobre au 31 mars)	Par marché	1,62 € ml Electricité : 5€
Non abonné (1er avril au 15 juin)	Par marché	3,23 € ml Electricité : 5€
Non abonné (16 juin au 30 septembre) et occasionnel	Par marché	5,50 ml Electricité : 5€
Marché de Kervoyal	9 marchés	gratuit le ml + 5 € l'électricité
Marché de Pénerf	9 marchés	gratuit le ml + 5 € l'électricité

Tarifs divers - services publics

Cirques	Marionnettes	70 €
	Podium animation	150 €
	Petits cirques (- 300 m²)	300 €
	Cirques moyens (300 à 800 m²)	450 €
	Grands cirques (+ 800 m²)	700 €
	Caution par spectacle	550 €
Occupation du domaine public	Terrasse mobiles mobiles par m²/an	19,2 €
	Terrasses mobiles avec plancher par m²/an	21,30 €
	Entreprise : droit fixe	21,80 €
	Plus par m² et par an	2,17 €
	Caution	250 €

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_97CM2711-DE

Camping-cars		Basse Saison (1er Novembre-31 mars)	Haute Saison (1er Avril-31 Octobre)	Taxe de séjour incluse
	Par emplacement et par nuit	11,00 €	13,00 €	
	A partir de la 3ème nuit	14,00 €	17,00 €	
Fourniture et pose de buses	Fourniture, pose de buses et remblaiement par ml			
	ø 200 PVC le ml			63,00 €
	ø300 PVC ou ECOPAL le ml			68,00 €
	ø300 Béton 135A le ml			83,00 €
	Fourniture de regard : l'unité			207,00 €
	Forfait intervention services techniques			415,00 €
Aménagement de trottoir (bateau)	Forfait (finition sablée) 4 ml maximum			465,00 €
Concessions cimetières	Concession ordinaire : 30 ans			500,00 €
	Concession ordinaire : 15 ans			250,00 €
	Espace funéraire : 30 ans			300,00 €
	Espace funéraire : 15 ans			150,00 €
Photocopies	Format A4 (N&B)			0.18 €
	Format A3 (N&B)			0, 40 €
	Cédérom			2,75 €
	Télécopie Tarif par feuille			0,30 €
DAMGANAIS	**ROTONDE**	**CASTEL DOUR**		**MAISON DE L'HUITRE**
Réunion - Vin d'honneur	-	68,00 €		-
Salle + cuisine	-	-		-
Lunch	-	-		-
Élections – réunion publiques des listes déclarées (sous réserve des disponibilités)	0 €	0 €		0 €
Association communales	0 €	0 €		0 €
HORS COMMUNE	**ROTONDE**	**CASTEL DOUR**		**MAISON DE L'HUITRE**
Réunion - Vin d'honneur	-	-		-
Salle + cuisine	-	-		-

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_97CM2711-DE

Lunch	-	-	-
But lucratif	-	125,00 €	-
Expositions	55,00 €/jour	-	55,00 €/jour
Caution	350,00 €	350,00 €	350,00 €

MAISON DES DAMGANAIS

Associations Damganaises Uniquement et expositions

				ASSOCIATIONS DAMGANAISES			Associations hors commune et particuliers	EXPOSITIONS Location jour	Entreprises et AG de copropriété		Réunions publiques
	SALLES	SUPERFICIES	CAPACITE DEBOUT ASSIS	activités associatives	Ouvert Public	Lucratif avec billetteries			DAMGANAISES	HORS COMMUNE	
Caution quelque soit la salle				Pas de caution	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €	850
							Loc + Caution				
PS	LANDREZAC	48	48/40	gratuit	gratuit	gratuit	150 €	55 €	75 €	150 €	gratuit
PS	LIC	37	37/30	gratuit	gratuit	gratuit	110 €		65 €	110 €	gratuit
PS	LARMOR	65	65/54	gratuit	gratuit	gratuit	200 €		100 €	200 €	gratuit
GS	DAMGAN	117	117/97	gratuit	gratuit	100	400 €		200 €	400 €	gratuit
GS	PENERF	129	129/107	gratuit	gratuit	50	400 €		100 €	400 €	gratuit
GS	KERVOYAL	120	120/100	gratuit	gratuit	50	400 €		100 €	400 €	gratuit
GS	CUISINE	43	43/35	gratuit	gratuit	gratuit	200 €		100 €	200 €	gratuit
	HALL+BAR	52	52/43	gratuit	gratuit	gratuit	150 €		75 €	150 €	gratuit
	GRADINS			gratuit	gratuit	gratuit	125 €		Non disponible	non disponible	gratuit
	Vidéo Proj /Sono										

(nota) : sous réserve accord municipalité réservation possible de 9h00 à 20h00

ETATS DES LIEUX	
JOURS	HEURES

Facturation ménage : forfait de 50€ pour les petites salles et 200€ pour les grandes salles

Caution Clé : 100 euros

Pour les associations et entreprises hors commune la location est pour une demi-journée

Déplacements des cloisons amovibles et gradins compris dans la location

déclenchement volontaire des sortie de secours ou intempestif sans raison valable : 200 €

1 gratuité par an pour les associations municipales pour une manifestation à titre lucratif

Mise en place sono vidéo assistance:50 euros /heure

Propriétés communales

Location saisonnière - chambre à la rotonde	Location de chambres pour les saisonniers : 300 € mensuel CC Gratuité en période estivale pour les sauveteurs (SNSM)	caution 100 € / sauveteur

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_97CM2711-DE

32 rue d'Ambon (particulier)	585 € mensuel HC + charges 90 €	
Logement au-dessus de l'office de tourisme	425 € /mensuel HC	
halles de Kervoyal	par lot : 150 € + 50 € (eau + entreposage du matériel+entretien 1 fois par an de la structure)	frais d'électricité en sus - compteur individuel
Pavillon du Loch	465 €/ mensuel HC	
32 rue d'Ambon (La Poste)	3458,51 €/an HC à ajouter les charges définies dans l'ancien bail de 2013 applicables au 1er Janvier 2014	
Maison médicale	15 € le m² pour les bureaux et au prorata du nombre de présents pour les parties communes : salle d'attente. Le montant s'entend charges non comprises et caution en fonction du loyer défini (un loyer mensuel) € (Indexation ILAT prévu dans le bail signé) (batiment A) Location d'un logement temporaire : 350 €/mensuel CC (batiment B)	

Bibliothèque

Abonnement	Public	Tarifs	Nombre de documents
Payant annuel (date à date)	Résidents principaux Résidents secondaires Hors communes Mobil-home	15 €	15
Payant semaine	Personnes de passage	6 €	15
Gratuit	Employés communaux	Dans le cadre de leur activité	15
	Assistantes maternelles		15
	Aides ménagères CCAS		15
	Structures municipales		30
	Carte découverte : 3 mois nvx arrivants		
Pénalité de retard de restitution des documents		1€ par document	
Remplacement de la carte d'inscription		2 €	

Cantine scolaire (proposition pour les inscrits réguliers en fonction du quotient familial)

Quotient Familial	Tarifs
0 à 560	3 €
561 à 900	3,23 €
901 à 1200	3,28 €
1201 à 1500	3,33 €
1501 et plus et tarif ASE	3,40 €

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_97CM2711-DE

Parents travaillant sur Damgan	3,56 €
Extérieur	3,88 €

Pour les petits enfants de Damganais en période de vacances scolaires et pour les enfants dont un des parents réside sur le territoire de la Communauté de Communes, le tarif applicable est fixé à 3,56 €.

Pour les parents travaillant sur la commune et mettant leurs enfants à l'école, au périscolaire, et à l'ALSH, le montant est fixé à 3,56 € Pour les enfants présents à la cantine mais apportant leur repas pour des raisons de PAI le montant est de 1,70 € comme lors des sorties scolaires avec fourniture du panier repas par les parents.

Cantine tarif adulte Proposition pour les adultes : 6,80€

ALSH/Périscolaire

Quotient Familial	Tarifs demi-journée	Tarifs journée
0 à 560	4,97 €	9,94 €
561 à 900	6,13 €	12,26 €
901 à 1200	6,94 €	13,88 €
1201 à 1500	7,54 €	15,08 €
1501 et plus et tarif ASE	8 €	16 €
Parents travaillant sur Damgan	8,52 €	17,04 €
Extérieur	9,40 €	18,80 €

Pour les petits-enfants de Damganais en période de vacances scolaires, pour les enfants dont un des parents réside sur le territoire de la Communauté de Communes et pour les parents travaillant sur la commune et mettant leurs enfants à l'école, au périscolaire, et à l'ASLH, le montant est fixé selon la grille détaillée plus haut.

Gratuité pour les enfants des aides ménagères du CCAS pour les vacances scolaires et les mercredis conformément à la délibération n°2021-103 du 18/10/2021.

Tarification de 50 % accordée pour les agents communaux pour les mercredis et vacances scolaires.

Le tarif de la garderie périscolaire est de 1,06 €/h avant et après l'école (le premier quart d'heure commencé ne donnera pas lieu à facturation)

Accueil Jeunes

Adhésion annuelle	Tarifs
Tranche 1	8,80€/an (QF 0 à 900)
Tranche 2	9,80€/an (QF 901 à 1500)
Tanche 3	10,80€/an (1501 et plus et autres et tarif ASE)
Petits enfants de Damganais et jeunes de la Commune	12,42 €
Extérieurs	15,55 €
TARIF 1	1,00 €
TARIF 2	5,60 €
TARIF 3	7,70 €
TARIF 4	11,30 €

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_97CM2711-DE

TARIF 5	15,30 €
CONCERTS ET SPECTACLES EXTERIEURS	50 % DU COUT RÉEL

Activités culturelles		
Marché nocturne, marché organisé par l'évenementiel ponctu	MI: 5,35 € pour l'inscription d'un marché nocturne à tous les marchés (8 mercredis) et à l'avance et autre marché MI: 6,45 € pour l'inscription au marché nocturne à titre régulier mais occasionnel (exemple 3 marchés nocturnes sur les 8 de la saison) et à l'avance et autre marché Dans tous les cas : branchement électrique : 5,50 € Vide greniers : 5,35 € le ML	
Soirée spectacle en salle organisée par la Commune		
	Tarif A	10 €
	Tarif B	15 €
	Tarif C	20 €
	Tarif D	25 €
	demi tarif pour les 12 ans à 17 ans	
	gratuité pour les moins de 12 ans et les bénévoles	

Divers

Cabines de plage	212 €/an
Piscine temporaire devant le batiment SNSM	800 € pour la saison
Télérelevé Eau du Morbihan (estimation électrique forfaitaire)	240 €/an
Tennis	90 € pour une semaine hors période estivale
Occupation terrains du Loch	670 € pour la saison estivale juillet-aout
Caution clés	Prêt d'une clé sécurisée : 100 €
Carte (borne)	Prêt d'une clé classique : 10 € Prêt d'une carte d'accès borne : 100 €
Caution logement par les saisonniers	100 €
Caution logement par les commerçants	200 €
Caution vélo	30 €

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_97CM2711-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE DAMGAN

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
Au 27 novembre 2025

	Nom Prénom	Présence
1	LABESSE Jean-Marie	
2	LAMOUR Marc	
3	Muriel CLERY	
4	GRAINZEVELLES Michel	
5	CHAUFFERT Arlette	
6	FLINOIS Claude	
7	DENOUAL Yvette	
8	ADAM LEVACON Brigitte	
9	DAIRIEN Marie-Françoise	pouvoir donné à christine Guyot
10	SOLMON François-Robert	pouvoir donné à B. Adam Levacon
11	LE PERSONNIC Serge	
12	GUYOT Christine	
13	BREISTROFFER Yann	
14	LE NEVE Mickael	
15	LE FICHER Lyliane	
16	Patrice BROUILLE	pouvoir donné à Serge le Personnic
17	TRICHET Jean Jacques	
18	COLOMBEL Jean-Marie	
19	PERRUSSEL Marc	pouvoir donné à jm Colombel

Secrétaire de séance désigné(e) : Brigitte ADAM LEVACON